AVIS D'ÉCHÉANCE
MIEUX LE COMPRENDRE



Auvergne Habitat
Groupe ActionLogement

À la fin de chaque mois, vous recevez votre avis d'échéance. Il vous indique le montant du loyer et des provisions pour charges que vous avez à régler. Voici quelques indications pour mieux comprendre ce document.

Une référence unique : votre numéro de compte locataire ; mentionnez le lors de tout contact pour nous permettre de mieux vous identifier.

Une zone « informations » contenant ponctuellement des messages à votre attention.

Une zone détaillant les écritures du mois en cours, et en bas de la zone le montant total de l'échéance à régler.

Un espace reprenant l'ensemble des écritures intervenues sur votre compte entre le quittancement du mois précédent et celui du mois en cours.

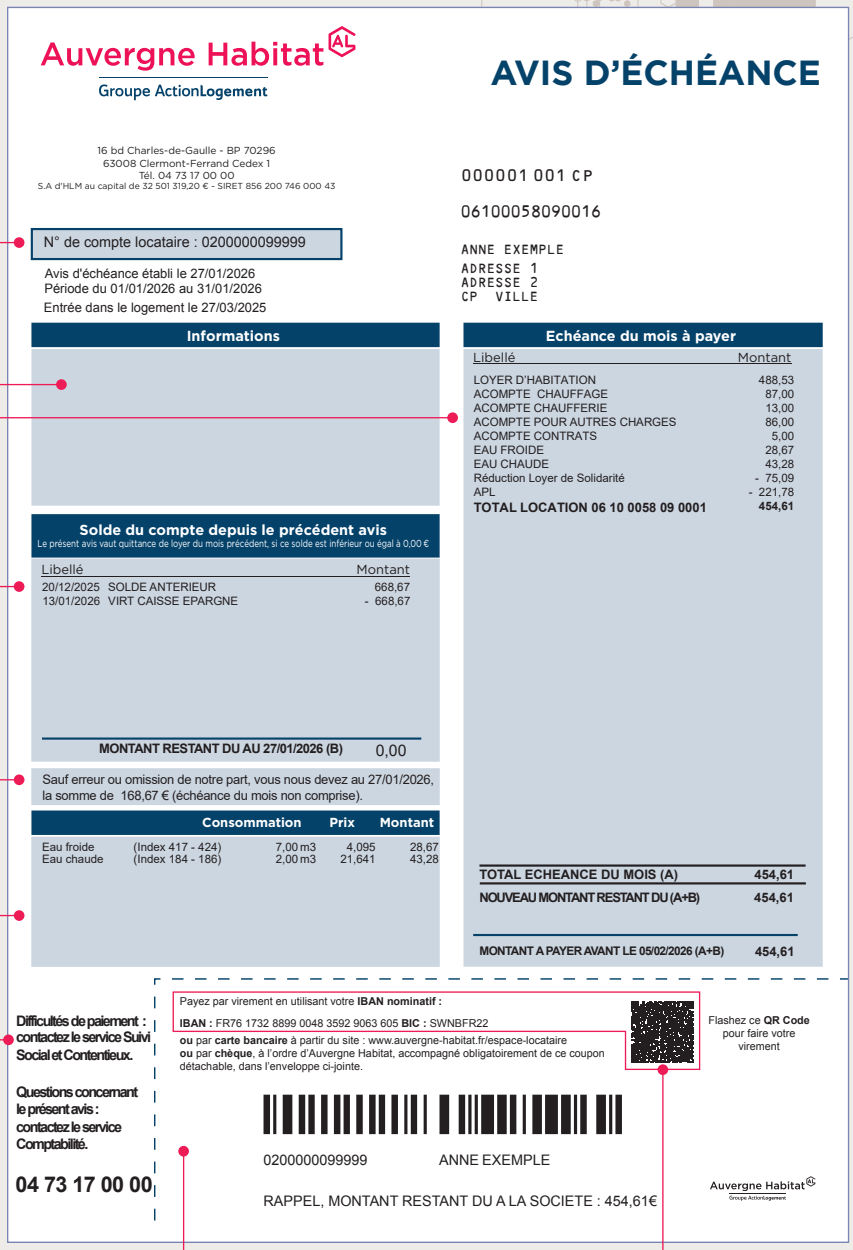
La possibilité **d'utiliser le présent avis d'échéance comme quittance de loyer du mois précédent,** si le solde du compte avant quittancement est inférieur ou égal à zéro.

Si vous êtes en télérelève, sont indiqués ici les derniers relevés. Attention : selon la date de relève et la date d'édition de l'avis d'échéance, ces index correspondent au mois précédent.

Les références des services à contacter en cas de :

- **difficultés de paiement** des loyers et charges
- **besoin d'informations** sur votre avis d'échéance

Un **coupon détachable** à joindre à votre réglement en cas de paiement par chèque.



Auvergne Habitat
Groupe ActionLogement

AVIS D'ÉCHÉANCE

16 bd Charles-de-Gaulle - BP 70296
63008 Clermont-Ferrand Cedex 1
Tél. 04 73 17 00 00
S.A d'HLM au capital de 32 501 319,20 € - SIRET 856 200 746 000 43

000001 001 CP

06100058090016

ANNE EXEMPLE
ADRESSE 1
ADRESSE 2
CP VILLE

N° de compte locataire : 0200000099999

Avis d'échéance établi le 27/01/2026
Période du 01/01/2026 au 31/01/2026
Entrée dans le logement le 27/03/2025

Informations

Solde du compte depuis le précédent avis
Le présent avis vaut quittance de loyer du mois précédent, si ce solde est inférieur ou égal à 0,00 €

Libellé		Montant
20/12/2025	SOLDE ANTERIEUR	668,67
13/01/2026	VIRT CAISSE EPARGNE	- 668,67

MONTANT RESTANT DU AU 27/01/2026 (B) 0,00

Sauf erreur ou omission de notre part, vous nous devez au 27/01/2026, la somme de 168,67 € (échéance du mois non comprise).

		Consommation	Prix	Montant
Eau froide	(Index 417 - 424)	7,00 m3	4,095	28,67
Eau chaude	(Index 184 - 186)	2,00 m3	21,641	43,28

Echéance du mois à payer

Libellé	Montant
LOYER D'HABITATION	488,53
ACOMPTE CHAUFFAGE	87,00
ACOMPTE CHAUFFERIE	13,00
ACOMPTE POUR AUTRES CHARGES	86,00
ACOMPTE CONTRATS	5,00
EAU FROIDE	28,67
EAU CHAUDE	43,28
Réduction Loyer de Solidarité	- 75,09
APL	- 221,78
TOTAL LOCATION 06 10 0058 09 0001	**454,61**

TOTAL ECHEANCE DU MOIS (A) 454,61
NOUVEAU MONTANT RESTANT DU (A+B) 454,61
MONTANT A PAYER AVANT LE 05/02/2026 (A+B) 454,61

Difficultés de paiement : contactez le service Suivi Social et Contentieux.

Questions concernant le présent avis : contactez le service Comptabilité.

04 73 17 00 00

Payez par virement en utilisant votre **IBAN nominatif :**
IBAN : FR76 1732 8899 0048 3592 9063 605 **BIC :** SWNBFR22
ou par **carte bancaire** à partir du site : www.auvergne-habitat.fr/espace-locataire
ou par **chèque**, à l'ordre d'Auvergne Habitat, accompagné obligatoirement de ce coupon détachable, dans l'enveloppe ci-jointe.

Flashez ce **QR Code** pour faire votre virement

0200000099999 ANNE EXEMPLE

RAPPEL, MONTANT RESTANT DU A LA SOCIETE : 454,61€

Auvergne Habitat
Groupe ActionLogement

Les informations de votre IBAN nominatif pour effectuer un virement à Auvergne Habitat.

Au verso, retrouvez un rappel des :

MODALITÉS DE RÈGLEMENT

Toute somme due est à régler impérativement à réception du document, conformément à votre bail.

Les règlements effectués après la date d'établissement de l'avis d'échéance ne sont pas déduits du solde.

Tout règlement par chèque non accompagné du papillon détachable de l'avis d'échéance est obligatoirement affecté à un « compte d'attente » et la Société décline toute responsabilité pour le retard dans la tenue à jour du compte du locataire intéressé, qui en est alors le seul responsable.

LES MODES DE PAIEMENT À VOTRE DISPOSITION

Le loyer est payable mensuellement à terme échu, c'est à dire pour le mois écoulé.

A la fin de chaque mois, dès que vous recevez votre avis d'échéance et avant le 5 du mois suivant vous devez le régler. Afin de faciliter votre quotidien Auvergne Habitat vous propose des services gratuits, faciles à utiliser et sécurisés pour effectuer vos paiements !

LE PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE, plus de risque d'oubli !

Vous avez le choix entre 3 dates de prélèvement : le 4, le 8 ou le 15 de chaque mois.

Vous pouvez également faire une demande de mise en place, suspendre, modifier ou interrompre le prélèvement à tous moments :

- **En faisant une demande par mail** à ***contact@auvergne-habitat.fr*** en précisant votre n° de compte locataire (n° que vous trouverez sur le recto de cet avis). Un formulaire de prélèvement vous sera transmis par mail. Vous devrez alors le compléter, le signer, puis le renvoyer accompagné d'un RIB à ***contact@auvergne-habitat.fr*** ou par courrier à : Auvergne Habitat 16 bd Charles-de-Gaulle - BP 70296 - 63008 CLERMONT-FERRAND.
- **À partir de votre « Espace Locataire »** (***www.extranet.auvergne-habitat.fr***) rubrique *« Mon loyer », « Je gère mes prélèvements automatiques »*, puis *« Modification RIB /prélèvement »*. Validez votre demande en cliquant sur *« Ajouter »*.

LA CARTE BANCAIRE PAR INTERNET

- **À partir de votre « Espace Locataire »** (***www.extranet.auvergne-habitat.fr***) rubrique *« Mon loyer »* sélectionnez *« Je règle mon loyer en ligne »* et suivez les instructions.
- **Avec l'application mobile « Mon Espace Locataire Auvergne Habitat »**. Téléchargez l'application à partir des QR code ci-contre. Une fois connecté, sélectionnez *« RÈGLEMENT EN LIGNE »* dans le menu en haut à gauche de l'écran d'accueil.

Télécharger dans l'App Store

DISPONIBLE SUR Google Play

LE VIREMENT VERS UN IBAN NOMINATIF

L'IBAN et le QR code sont nominatifs et ils ne doivent pas être utilisés par un autre locataire. Leur utilisation garantit le bon enregistrement des opérations auprès d'Auvergne Habitat.

- **Depuis votre plateforme bancaire** en ligne ou en agence. Munissez-vous de l'IBAN nominatif présent sur le recto de cet avis. Créez un nouveau bénéficiaire « Auvergne Habitat ». Vous pourrez dès lors effectuer chaque mois votre virement vers ce bénéficiaire pour payer votre loyer.
- **Via le QR code présent au recto de l'avis d'échéance.** Flashez le QR code, puis cliquez sur le lien proposé. Il vous mène vers un parcours d'initiation de virement en ligne sans avoir besoin d'ajouter un bénéficiaire. Après avoir confirmé votre identité, vérifié les informations, indiqué le montant à régler, vous choisissez votre banque dans la liste. A cette étape :
 - Si l'application de votre banque est installée sur votre téléphone : vous y serez redirigé automatiquement pour valider votre paiement.
 - Si vous ne disposez pas d'une application bancaire sur votre téléphone : vous serez redirigé vers la page web d'identification de la banque sélectionnée. Renseignez vos identifiants. Un ordre de virement prérempli s'affiche (Aucun ajout de bénéficiaire n'est nécessaire).

 Il ne vous reste plus qu'à valider le paiement.

LE CHÈQUE BANCAIRE

À l'ordre d'Auvergne Habitat, à envoyer à Caisse d'Epargne Auvergne Limousin, Département Moyens de paiements – AUVERGNE HABITAT, 9 allée Duke Ellington – CS 51588, 87022 LIMOGES CEDEX, accompagné du coupon à détacher de votre Avis d'échéance.

Retrouvez toutes ces informations sur ***www.auvergne-habitat.fr***.